

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 02 avril 2025

DELIBERATION : 2025-02-16

OBJET : Approbation du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2024 – CCAPV

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
TILLEMANN Line

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELISSIER Stéphane ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. MERMET Alexandre ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. VIALE Thierry ; M. DROGOUL Claude ; Mme ISNARD Madeleine ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Marcel

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Approbation du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2024 – CCAPV

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant.

Les principales opérations réalisées cette année concerne le bilan des cessions / acquisitions du Budget annexe Zone d'Activité du Haut Verdon de la CCAPV. Elles sont retracées dans les tableaux ci-dessous. Une autre opération concerne la régularisation de cession d'un terrain sur lequel est implantée une yourte, rattachée au chalet de restauration et de location du site nordique.

Sur la commune de Villars Colmars

<i>Cessions</i>				
Désignation	Référence cadastrale	Contenance cadastrale	Acquéreur	Montant
Lot n°12	B1766	8a 61ca	SCI La Ruche	19 250 € HT
Lot n°6	B1760	13a 71ca	SEA SUN	30 825 € HT

Sur la commune de Colmars

<i>Acquisition</i>				
Désignation	Référence cadastrale	Contenance cadastrale	Vendeur	Montant
Terrain Lande Lieu dit Saint-Jean	C730	9a 47ca	Commune de Colmars	1 € HT

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le présent bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2024 par la CCAPV,
- **DE DONNER ACTE** au Président de sa présentation

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 08 avril 2025
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER